



MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Est/sont absents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-09-296 - DÉPENSES ET SALAIRES DU MOIS D'AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyée par la Conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d'août 2024 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de **\$483.72** ainsi que des factures s'élevant à **\$ 72 631.23** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 août 2024. Auquel s'ajoute un montant de **\$29,327.85** consigné au rapport des salaires nets du 31 août 2024. Le tout totalisant un montant global de **\$ 102 442.80**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 septembre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier